



Hénin-Beaumont

Rapport d'orientation budgétaire 2019

Art. L 2312-1 du CGCT modifié par la loi n° 2015-991 du
7 août 2015 (Art.107 de la loi NOTRE).

PREAMBULE

Selon les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (art. 107), dite loi NOTRE, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Le présent rapport sur les orientations budgétaires de la Commune pour 2019 est destiné à participer ainsi à l'information des élus, tout en constituant un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le prochain budget primitif.

Enfin, il est à préciser que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles eu égard aux investissements actuels, prévisionnels et propositions d'investissement des années à venir.

I. LE CONTEXTE

A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé, début octobre 2018, avoir abaissé ses prévisions de croissance mondiale pour 2018 et 2019. La croissance semble donc progressivement fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux, sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial. L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis ainsi que des difficultés des pays émergents. Cela est également le cas au sein même de l'Europe.

Le FMI, qui souligne également les risques entourant la crise des devises de certains pays émergents, table désormais sur une croissance du produit intérieur brut mondial (PIB) de 3,7% pour ces deux années, soit 0,2 point de pourcentage de moins que lors de sa précédente prévision de juillet et dans son rapport de printemps.

Comme leur inflation, hors alimentation et énergie, reste dans une large mesure modérée, les pays avancés continuent de bénéficier de conditions financières favorables. Par ailleurs, on note un relèvement récent des taux dans les pays membres du G20. L'endettement élevé des entreprises et des ménages qui s'est accumulé pendant les années de conditions financières favorables à l'échelle mondiale, comme noté dans le dernier Moniteur des finances publiques (Fiscal Monitor), constitue une ligne de faille éventuelle.

B. LE CONTEXTE NATIONAL

La banque centrale a abaissé sa prévision de la croissance du produit intérieur brut (PIB) en France en 2019 à 1,6%, contre 1,7% précédemment. L'hypothèse d'inflation en 2019 (y compris tabac) s'établit à +1,4% (après +1,8% en 2018). L'inflation (hors tabac) devrait s'élever à 1,6 % en 2018 et à 1,3 % en 2019. La dépense publique progresserait de +0,6% (après 0 % en 2018).

Les hausses d'impôts ont été estimées par Bercy à un total de 3,1 milliards d'euros. Ces hausses se composent de l'augmentation de la fiscalité, notamment sur le carburant (1,9 milliards d'euros) et sur le tabac (0,4 milliard d'euro), et du resserrement du dispositif concernant le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) (0,8 milliard d'euros).

Mais, suite à la colère du peuple relayée par le mouvement des gilets jaunes, le gouvernement a renoncé aux mesures fiscales concernant le prix du carburant et celui de l'énergie. Il va donc devoir se passer d'au moins 4 milliards d'euros de recettes en 2019. L'exécutif devra se résoudre à laisser filer le déficit ou à renforcer son programme d'économies. Ces mesures bousculent les prévisions des économistes et celles du gouvernement qui aura comme option d'aller chercher les milliards manquants dans la fiscalité ou en demandant des efforts budgétaires supplémentaires aux administrations publiques.

Par ailleurs, le Premier ministre a annoncé le 25 mai 2018 que l'État reprendrait 35 milliards d'euros de dette de SNCF Réseau durant le quinquennat : 25 milliards d'euros en 2020, et 10 milliards d'euros supplémentaires en 2022. Cette opération aura un impact sur la dette et le déficit public.

D'autre part, la réduction de la taxe d'habitation va se poursuivre. Après une première baisse de 30% en 2018, la diminution devrait atteindre 65% en 2019.

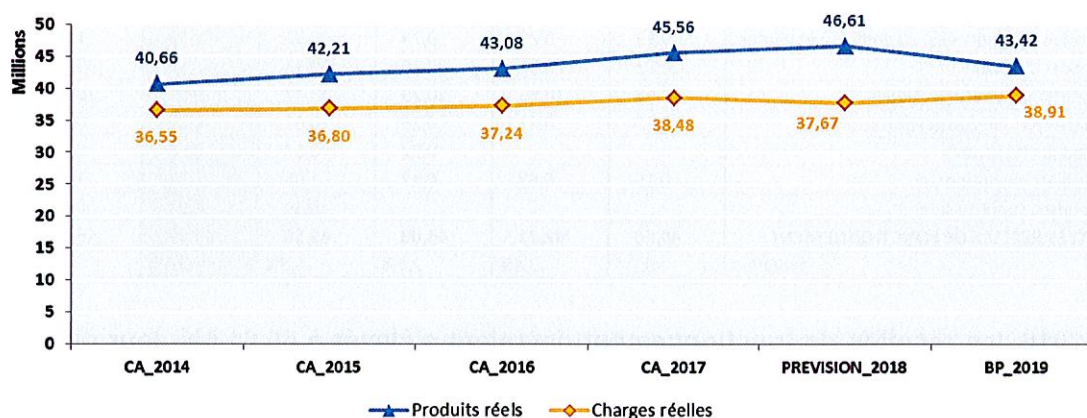
Le gouvernement d'Edouard Philippe envisage au cours de l'année prochaine la suppression de plus de 4 000 postes dans la fonction publique d'Etat soit presque trois fois plus que l'année précédente (1 600 postes supprimés). Les ministères des Comptes publics (2 283 postes) et de l'Education nationale (1 813 postes) sont les principaux concernés par cette suppression des effectifs. Lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait promis de supprimer 120 000 postes dans la fonction publique au cours de son quinquennat, 50 000 dans celle de l'Etat et 70 000 dans celle des collectivités territoriales alors qu'il n'a pas la mainmise sur les effectifs des collectivités territoriales et que le gouvernement opère régulièrement des transferts de compétences sans compensation.

C. L'ENVIRONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

De 2014 à 2017, l'action exercée sur les ressources des collectivités locales par la baisse des concours financiers de l'État a eu des effets sensibles sur leurs dépenses, partiellement atténués par la bonne tenue de leurs produits fiscaux et leur bonne gestion. Le total des concours financiers de l'État est passé de 58,2 Md€ en 2013 à 47,1 Md€ en 2017, soit un recul de 19 %, sous l'effet de la réduction de 11,2 Md€ de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF). L'inflation pourrait ralentir en 2019. Néanmoins, elle pèserait notamment sur les charges à caractère général. Les mesures du Plan Pauvreté, annoncées le 13 septembre dernier, pourraient également avoir un impact sur les dépenses communales (restauration scolaire, création de places de crèches supplémentaires, formation professionnelle de la petite enfance...).

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Evolution des charges et produits réels de fonctionnement



La municipalité a su renforcer son épargne brute malgré l'évolution considérable du périmètre du budget de la Ville :

- Le service jeunesse (CAJ, vacances de loisirs, colonies, ferme pédagogique) : 1^{er} janvier 2016 ;
- Le service petite enfance : 1^{er} janvier 2016 ;
- L'Atrium : 1^{er} mai 2016 ;
- Le service des affaires scolaires : 1^{er} janvier 2018.

Au 31 décembre 2018, l'épargne brute devrait atteindre 8.9 M€ soit le plus haut niveau jamais enregistré. Pour rappel, l'épargne brute s'élevait à 4.1 M€ en 2014.

Pour l'exercice 2019, comme pour chaque année, l'épargne brute est estimée à 4.5 M€ après une évaluation prudentielle des recettes de fonctionnement.

A noter que l'importante diminution entre le niveau des produits perçus en 2018 et attendus en 2019 émane de la vente du patrimoine communal dont la particularité est d'être budgétairement prévue en section d'investissement alors que sa création relève de la section de fonctionnement. En 2018, 1.1 M€ ont ainsi été perçus.

A. LES RECETTES

<i>en M€</i>	CA_2014	CA_2015	CA_2016	CA_2017	BP_2018	PREVISION_2018	BP_2019
013_Atténuations de charges	0,38	0,81	0,69	0,81	1,08	1,39	1,31
70_Produits des services, du domaine et ventes	0,35	0,20	0,79	0,92	1,52	1,54	1,40
73_Impôts et taxes	28,82	29,61	30,36	30,92	30,35	30,76	29,53
74_Dotations et participations	10,58	10,56	10,29	10,47	9,61	10,27	10,19
75_Autres produits de gestion courante	0,37	0,41	0,26	0,41	0,25	0,29	0,27
76_Produits financiers			0,57	0,57	0,57	0,69	0,56
77_Produits exceptionnels	0,15	0,63	0,12	1,06	0,21	1,64	0,15
78_Reprises sur provisions				0,39	0,03	0,03	0,00
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	40,66	42,21	43,08	45,56	43,62	46,61	43,42
<i>évolution</i>	-0,1%	3,8%	2,1%	5,8%	-4,3%	6,9%	-0,4%

Fin 2018, les recettes de fonctionnement devraient s'élever à 46.61 M€, leur plus haut niveau depuis 2014.

Pour le budget primitif (BP) 2019, les recettes attendues demeurent à un niveau sensiblement identique à celui de BP 2018, 43.42 M€.

a. Les atténuations de charges

<i>en M€</i>	CA_2014	CA_2015	CA_2016	CA_2017	BP_2018	PREVISION_2018	BP_2019
013_Atténuations de charges	0,38	0,81	0,69	0,81	1,08	1,39	1,31
<i>évolution</i>	-15,4%	111,7%	-14,8%	16,6%	33,5%	28,8%	21,8%

Ces atténuations de charges correspondent principalement aux remboursements des indemnités journalières par notre assureur.

L'augmentation de ces produits en 2018 et confirmée en 2019 émane de l'avenant passé à notre contrat et qui permet dorénavant à la Ville d'être remboursée dès le premier jour d'absence d'un agent.

b. Les produits des services, du domaine et ventes

<i>en M€</i>	CA_2014	CA_2015	CA_2016	CA_2017	BP_2018	PREVISION_2018	BP_2019
70_Produits des services, du domaine et ventes	0,35	0,20	0,79	0,92	1,52	1,54	1,40
<i>évolution</i>	-26,0%	-43,9%	302,9%	16,1%	64,6%	1,3%	-7,8%

La hausse de ces produits en 2018 fait suite à l'intégration du service des affaires scolaires dont le produit des activités périscolaires (cantine, périscolaire, centre du mercredi) est maintenant perçu par la Ville.

A la suite de l'intégration du service au budget « Ville », un apurement des impayés de ces activités périscolaires a été entrepris. Cette action ayant été menée et terminée sur 2018, il est normal d'observer une diminution des recettes attendues sur l'exercice 2019.

c. Les impôts et taxes

<i>en M€</i>	CA_2014	CA_2015	CA_2016	CA_2017	BP_2018	PREVISION_2018	BP_2019
Taxe d'habitation	4,65	4,43	4,47	4,57	4,59	4,98	4,89
Taxe foncière bâti et non bâti	12,47	12,67	13,15	13,39	14,35	13,50	12,60
Rôles supplémentaires			1,06			0,04	
Attribution de compensation	9,16	9,16	9,16	10,69	9,08	9,08	9,08
Dotation de solidarité communautaire	0,53	0,53	0,53	0,53	0,53	0,53	0,53
Taxe additionnelle droit mutation	0,38	0,40	0,39	0,57	0,50	0,58	0,50
Taxe locale sur la publicité extérieure	0,47	0,95	0,41	0,41	0,41	0,40	0,39
Autres droits et taxes	1,16	1,47	1,19	0,75	0,89	1,66	1,53
73_IMPOTS ET TAXES	28,82	29,61	30,36	30,92	30,35	30,76	29,53
<i>évolution</i>	2,1%	2,7%	2,5%	1,8%	-1,8%	1,3%	-2,7%

Globalement la réalisation de ce chapitre en 2018 est conforme aux attentes.

Taxe d'habitation

Les produits de la taxe d'habitation sont meilleurs qu'attendus en 2018 du fait d'une évolution plus favorable de la base d'imposition.

Pour 2019, le principe de prudence prévaut avec une évaluation sensiblement identique des produits attendus.

La taxe foncière

Les produits 2018 sont inférieurs aux prévisions budgétaires de par l'évolution défavorable de la base d'imposition, sa progression est moins importante qu'escomptée.

Après avoir baissé le taux d'imposition de la taxe foncière pour les propriétés bâties en 2017, puis maintenu son taux en 2018, **la Ville a décidé de réduire la pression fiscale pesant sur les ménages en procédant en 2019 à une diminution du taux dont le pourcentage est à l'étude.**

Les droits de mutation

Pour 2018, ces droits de mutation devraient atteindre leur niveau observé en 2017, 0.58 M€. Néanmoins, compte tenu de la volatilité de ces produits, il y a été jugé opportun de maintenir le budget déjà voté en 2018 de 0.50 M€.

Les autres impôts et taxes

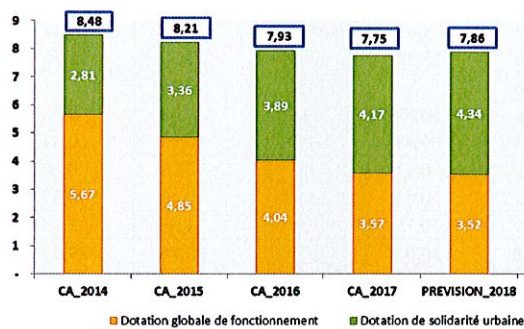
Regroupent principalement le fonds de péréquation et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

d. Les dotations et participations

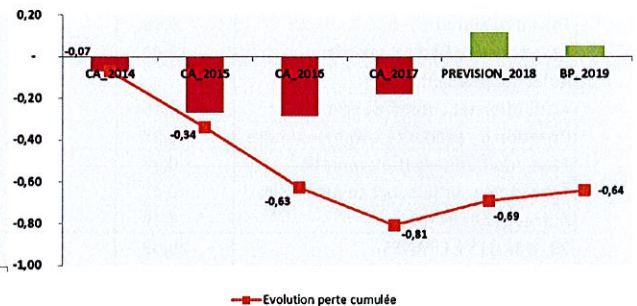
<i>en M€</i>	CA_2014	CA_2015	CA_2016	CA_2017	BP_2018	PREVISION_2018	BP_2019
74_Dotations et participations	10,58	10,56	10,29	10,47	9,61	10,27	10,19
<i>évolution</i>	2,7%	-0,2%	-2,5%	1,8%	-8,3%	6,9%	6,1%

La dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine représentent l'essentiel des recettes de ce chapitre.

Evolution de la DGF et DSU



Evolution annuelle et cumulée de ces dotations



La dotation forfaitaire

Entre 2018 et 2019, la dotation forfaitaire devrait diminuer de 0.10 M€ due pour moitié à la baisse de la population et pour l'autre moitié à l'écrêtement servant principalement à couvrir les besoins de financement liés à la croissance démographique et à l'augmentation de l'enveloppe de la péréquation.

La dotation de solidarité urbaine

Entre 2018 et 2019, cette dotation devrait progresser de 0.15 M€ selon notre simulation à droit constant.

e. Les produits financiers

	en M€	CA_2014	CA_2015	CA_2016	CA_2017	BP_2018	PREVISION_2018	BP_2019
76_Produits financiers				0,57	0,57	0,57	0,69	0,56
	évolution				0,0%	0,0%	20,3%	-2,0%

En 2016, la Ville a bénéficié d'un fonds de soutien pour sortir des emprunts toxiques de 7.4 M€.

Le versement de ce fonds était initialement prévu en treize annuités allant de 2016 à 2028 et ce pour un montant de 0.57 M€.

En 2018, la Ville a bénéficié d'un versement anticipé sur l'un des deux prêts renégociés pour 0.12 M€ expliquant la perception de 0.69 M€.

A compter de 2019, seul un échéancier court toujours et cela jusqu'en 2028 pour un montant annuel de 0.56 M€.

f. Les produits exceptionnels

	en M€	CA_2014	CA_2015	CA_2016	CA_2017	BP_2018	PREVISION_2018	BP_2019
77_Produits exceptionnels		0,15	0,63	0,12	1,06	0,21	1,64	0,15
	évolution	-82,9%	334,9%	-80,8%	771,9%	-80,0%	672,7%	-27,5%

En 2018, les produits exceptionnels devraient se porter à 1.64 M€ et émanent principalement de la vente de patrimoine communal (1.11 M€).

Pour 2019, les produits exceptionnels attendus s'élèvent à 0.15 M€ dans la mesure où le budget prévisionnel des cessions immobilières est à prévoir en section d'investissement (chapitre 024).

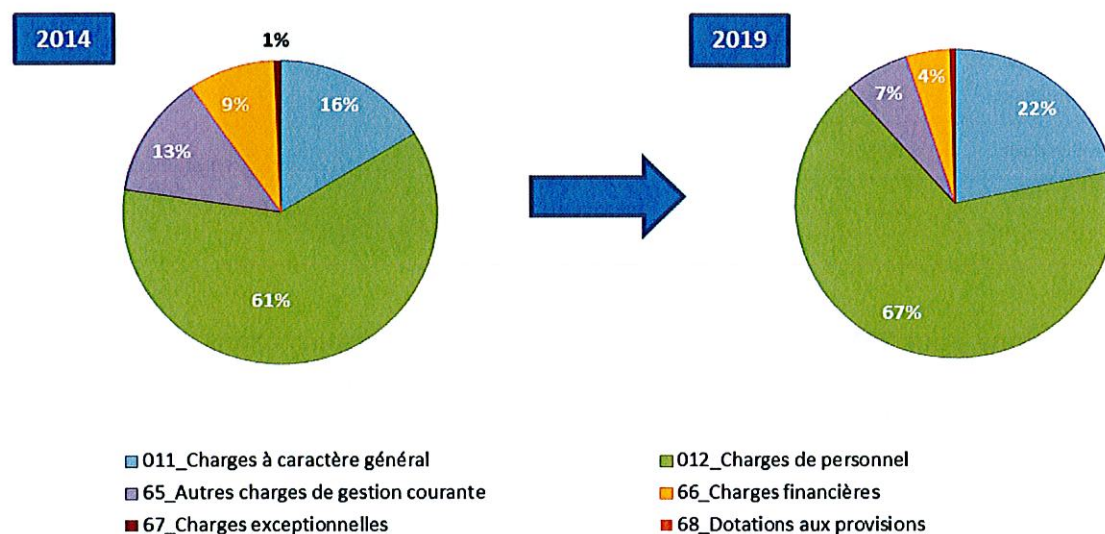
B. LES DEPENSES

en M€	CA_2014	CA_2015	CA_2016	CA_2017	BP_2018	PREVISION_2018	BP_2019
011_Charges à caractère général	5,97	6,27	6,75	7,16	8,67	8,17	8,44
012_Charges de personnel	22,32	22,59	23,98	24,54	26,32	25,14	26,02
65_Autres charges de gestion courante	4,76	4,82	4,29	4,44	2,45	2,40	2,53
66_Charges financières	3,24	2,90	1,94	2,09	1,90	1,87	1,73
67_Charges exceptionnelles	0,25	0,22	0,28	0,05	0,10	0,10	0,19
68_Dotations aux provisions	-	-	-	0,21	-	-	-
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	36,55	36,80	37,24	38,48	39,44	37,67	38,91
<i>évolution</i>	1,8%	0,7%	1,2%	3,3%	2,5%	-4,5%	-1,4%

Fin 2018, les dépenses réelles de fonctionnement devraient être inférieures à celles enregistrées en 2017, 37.67 M€ contre 38.48 M€ soit une baisse de 2.1% et ce alors même que la Ville a repris dans son champ d'intervention le service des affaires scolaires depuis le 1^{er} janvier 2018.

En ce qui concerne le budget 2019, l'ensemble des dépenses est évalué à 38.91 M€ soit en diminution de 1.4% au regard du budget voté en 2018.

Evolution du poids de chaque nature selon le périmètre de la Ville en cours



a. Les dépenses de gestion courante

<i>en M€</i>	CA_2014	CA_2015	CA_2016	CA_2017	BP_2018	PREVISION_2018	BP_2019
011_Charges à caractère général	5,97	6,27	6,75	7,16	8,67	8,17	8,44
<i>Evolution</i>	-11,9%	5,1%	7,6%	6,1%	21,0%	14,0%	-2,7%

La progression des dépenses de gestion courante reflète l'élargissement qu'a connu le périmètre du budget « Ville » qui a intégré en 2016 les services jeunesse et petite enfance ainsi que la salle de sport ATRIUM.

La dernière intégration date du 1^{er} janvier 2018 avec la fin du budget de la Caisse des Ecoles et la création au sein du budget « Ville » du service des affaires scolaires.

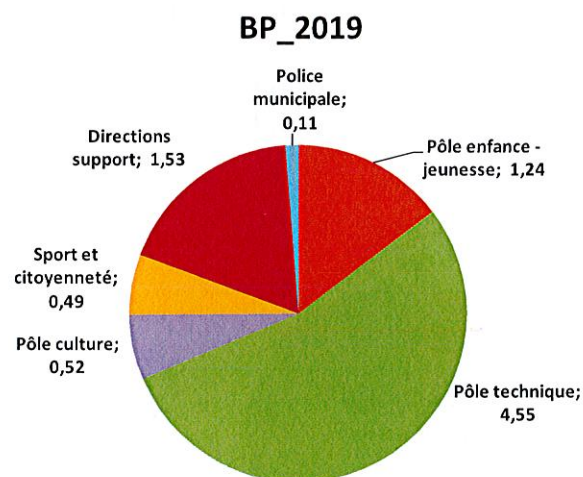
L'évolution de ces charges à caractère général est maîtrisée et fait l'objet d'un suivi rigoureux avec une mise en concurrence systématique des entreprises afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix.

L'année 2018 devrait se clôturer sur une consommation de 8.17 M€ soit 0.5 M€ de moins que les besoins estimés au BP 2018.

Sur ces 8.17 M€, 1 M€ sont des rattachements à l'exercice 2018.

Depuis le BP 2017 et l'instauration d'une arborescence budgétaire permettant l'individualisation des budgets pour chaque service, la Ville a pu renforcer sa capacité à maîtriser ses dépenses de gestion courante en ayant connaissance de leur destination.

	CA_2017	PREVISION_2018
Pôle enfance - jeunesse	0,30	1,06
Pôle technique	3,63	3,58
Pôle culture	0,35	0,40
Sport et citoyenneté	0,35	0,49
Directions support	2,48	2,58
Police municipale	0,06	0,07
	7,16	8,17



Les estimations pour 2019 ont été effectuées au travers des consommations observées au sein de chaque service sur 2017 et 2018, et **seront portées à 8.44 M€ soit à un niveau inférieur au BP 2018 de 2.65%.**

Pour l'exercice 2019, le pôle enfance-jeunesse voit son budget progresser de 17.4% notamment par l'octroi d'un budget de 81 800 € pour les voyages scolaires dont les projets pédagogiques de quatre écoles ont été retenus.

Le pôle culture connaîtra également une augmentation de son budget de 31.1% afin de célébrer les anniversaires des jumelages avec Herne et Konin, et de renouveler et renforcer les animations plébiscitées par la population.

Le pôle technique voit son budget passer à 4.55 M€ selon la répartition suivante :

- Le service des fluides : 2.12 M€
- La Direction des bâtiments : 0.98 M€
- La Direction des espaces verts : 0.71 M€
- La Direction de la voirie : 0.61 M€
- La Direction de l'aménagement des territoires : 0.13 M€
- La direction de l'environnement : 0.01 M€

Pour les directions support (Direction des ressources humaines, Direction des affaires juridiques, Service informatique et Direction des affaires financières), le budget pour 2019 demeure identique.

La différence entre CA et BP provient des rattachements placés au sein de la Direction des affaires financières pour ne pas impacter la lecture de l'exécution budgétaire sur 2019 des différents services.

b. Les dépenses afférentes au personnel

<i>en M€</i>	CA_2014	CA_2015	CA_2016	CA_2017	BP_2018	PREVISION _2018	BP_2019
Ville périmètre constant	22,32	22,59	22,52	22,46	23,07	21,25	21,85
<i>Evolution</i>		1,21%	-0,31%	-0,26%	2,71%	-7,90%	-5,28%
Service jeunesse			0,41	0,54	0,48	0,58	0,64
Service petite enfance			0,96	1,17	1,21	1,18	1,37
Atrium			0,08	0,36	0,34	0,36	0,37
Service des affaires scolaires					1,21	1,77	1,78
012_CHARGES DE PERSONNEL	22,32	22,59	23,98	24,54	26,32	25,15	26,02
<i>évolution</i>		1,21%	6,14%	2,35%	7,24%	-4,44%	-1,15%

Le différentiel observé de 1.17 M€ entre le BP 2018 et le total réalisé s'explique, principalement, par les vacances de postes relativement plus longues que celles prévues dans le cadre de la construction budgétaire.

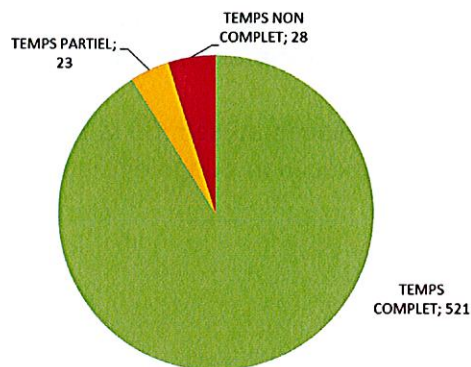
En termes de mouvements d'agents titulaires, il y a eu 36 départs et 39 arrivées :

- Départs :
 - o Mutation : 12
 - o Disponibilité : 5
 - o Décès : 2
 - o Retraite : 16
 - o Fin de détachement : 1
- Arrivées :
 - o Mutation : 11
 - o Mise en stage : 7
 - o Détachement : 2
 - o Reprise de personnel : 19

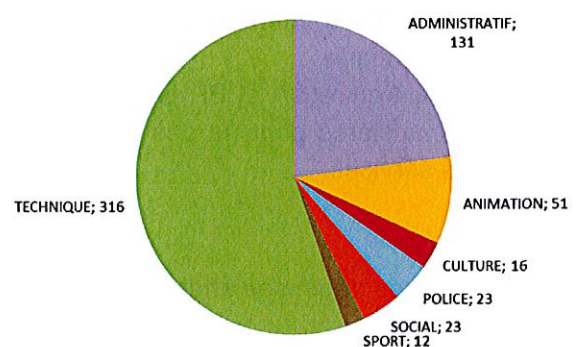
Au 31 décembre 2018, la répartition du personnel était la suivante :

	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
CATEGORIE A	19	6	25
CATEGORIE B	45	21	66
CATEGORIE C	508	35	543
TOTAL	572	62	634

Répartition du temps de travail des agents titulaires



Répartition des agents titulaires par filière



L'ensemble des agents promouvables à un avancement d'échelon, de grade ou de promotion interne est proposé à l'avis hiérarchique. Un arbitrage est réalisé au cas par cas. Une femme et dix hommes ont bénéficié d'une promotion interne, vingt-cinq hommes et cinquante-trois femmes d'un avancement de grade, et deux cent quatorze femmes et cent quatre-vingt-sept hommes d'un avancement d'échelon.

En 2018, la Ville a employé vingt contrats aidés et un contrat d'apprentissage.

Les agents ont bénéficié de sept cent deux jours de formation sur l'année.

Dix logements pour nécessité de service sont actuellement mis à disposition d'agents occupant des fonctions de concierge, sept véhicules de service sont mis à disposition de cadres avec remisage à domicile.

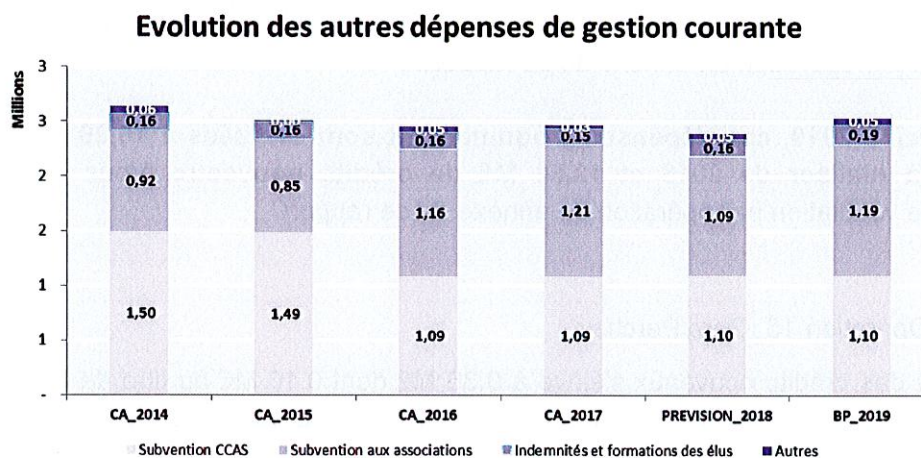
Pour l'année 2019, la préparation budgétaire a eu pour principal objectif une maîtrise de la masse salariale.

Il est à noter que les postes dont la vacance avait généré une économie en 2018 seront pourvus au cours du premier semestre 2019 justifiant les variations constatées entre les prévisions 2018 et le BP 2019.

c. Les autres dépenses de gestion courante

en M€	CA_2014	CA_2015	CA_2016	CA_2017	BP_2018	PREVISION_2018	BP_2019
65_autres charges de gestion courante	4,76	4,82	4,29	4,44	2,45	2,40	2,53
A périmètre constant	2,64	2,51	2,45	2,47	2,45	2,40	2,53
Evolution	-11,6%	-4,8%	-2,1%	0,6%	-0,8%	-2,2%	5,8%

Au 1^{er} janvier 2018, l'intégration dans le budget « Ville » du service des affaires scolaires a entraîné la fin du versement de la subvention au budget Caisse des Ecoles qui s'élevait à 2.0 M€ en 2017.



Depuis 2016, la subvention à destination du Centre Communal d'Actions Sociales demeure stable et s'élèvera à 1.10 M€ en 2019.

Le budget de la Ville demeure favorable au monde associatif. En 2018, 1.09 M€ auront été accordés aux associations locales et sportives.

Le budget 2019 s'établit à 1.19 M€, 0.70 M€ pour les associations locales et 0.49 M€ pour les associations sportives.

Les autres dépenses correspondent aux créances admises en non-valeur (37 000 €) et aux renouvellements des licences informatiques (17 540 €). Ces niveaux resteront stables entre 2018 et 2019.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES DEPENSES

<i>en M€</i>	CA_2014	CA_2015	CA_2016	CA_2017	PREVISION_2018	BP_2019
Dépenses d'équipement	8,00	8,04	4,93	9,04	10,93	15,38
<i>Evolution</i>	41,9%	0,5%	-38,7%	83,3%	21,0%	40,7%
Remboursement de la dette	2,85	2,81	3,29	3,06	3,07	3,12
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11,28	10,86	7,83	12,94	14,21	18,91

Hormis un fléchissement en 2016, **les dépenses d'équipements n'ont cessé de progresser depuis 2014.**

Elles devraient atteindre 10.93 M€ fin 2018, soit 74.10% du budget voté. Vous en trouverez la ventilation par opération en annexe de ce rapport.

Pour l'exercice 2019, ces dépenses d'équipement sont évaluées à 15.39 M€, 2.87 M€ de restes à réaliser de 2018 et 12.51 M€ de crédits nouveaux. Vous en trouverez également la ventilation par opération en annexe de ce rapport.

a. Opération 15_Gare/Perche

L'enveloppe des crédits nouveaux s'élève à 0.36 M€ dont 0.16 M€ au titre de la convention SNCF-Ville et 0.20 M€ au titre de l'aménagement de la gare inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la manière suivante :

<i>En M€</i>	TOTAL	2019	2020	2021	2022
Aménagement GARE (parvis + pkg TER + dépose minute + parking paysager)	3.79	0.20	2.40	1.19	

L'enveloppe 2019 correspond aux études et travaux préparatoires à la tranche 1 de l'aménagement.

b. Opération 16_Piscine

Il s'agit de la création du complexe Léo Lagrange comprenant la réhabilitation de la piscine selon le planning suivant :

<i>En M€</i>	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Complexe Léo Lagrange	13.02	0.25	0.70	10.30	1.77	

L'enveloppe 2019 est consacrée à la poursuite des études.

c. Opération 17_Vidéoprotection

Cette opération concerne le déploiement de la vidéoprotection.

<i>En M€</i>	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Vidéoprotection	1.74	0.65	0.69	0.40		

Le budget 2019 est destiné à la fin de la tranche 1 et de la première moitié de la tranche 2.

d. Opération 19_Réserve foncière

Deux acquisitions sont prévues pour 0.18 M€.

e. Opération 21_Sport

Le budget 2019 consacré aux sports s'élève à 0.68 M€ et renferme principalement les projets suivants :

- BOULODROME : création d'un club house et d l'aménagement extérieur – 0.32 M€ ;
- ESPACE FRANCOIS MITTERRAND :
 - o remplacement des domes et polycarbonates pyrodome – 0.13 M€ ;
 - o salle Tételin – réalisation d'un revêtement sportif coulé – 0.07 M€ ;
- BIREMBAUT : Réfection de la tribune – tranche 1 : 0.05 M€

f. Opération 22_Voirie

La dotation budgétaire pour 2019 à destination des travaux de voirie s'élève à 1.77 M€ et est essentiellement consacrée à la réhabilitation du chemin de Jérusalem.

<i>En M€</i>	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Chemin de Jérusalem	2.47	0.03	1.32	1.12		

g. Opération 24_Culture

La majeure partie des crédits nouveaux sont consacrés à la mise en conformité de l'ascenseur de la médiathèque (0.07 M€) ainsi qu'au lancement de la réhabilitation de l'Espace lumière.

<i>En M€</i>	TOTAL	2019	2020	2021	2022
ESPACE LUMIERE_réouverture totale	1.1	0.04	0.85	0.21	

h. Opération 29_Bâtiments scolaires

Le projet emblématique de cette opération est la création d'une halte-garderie à l'école Pantigny, projet de 1.03 M€

<i>En M€</i>	TOTAL	2019	2020	2021	2022
PANTIGNY_création d'une halte garderie	1.03	0.54	0.49		

i. Opération 30_Entretien patrimoine immobilier

Les crédits nouveaux sur 2019 (0.44 M€) sont avant tout consacrés à la fin des chantiers de l'Hôtel de Ville, de l'église pour sa tranche 3 et de l'ex pôle emploi (0.21 M€).

j. Opération 31_Espaces verts

Sur les 0.35 M€ attribués aux espaces verts, 0.22 M€ seront employés à l'installation d'un nouvel aire de jeux au Bord des eaux.

k. Opération 39_Modernisation du centre-ville

3.53 M€ vont être consacrés au centre-ville dont :

- Aménagement de l'arrière de l'Hôtel de Ville : 0.19 M€ ;
- Aménagement de l'îlot Carnot : 1.4 M€ ;
- Aménagement d'un parking aux abords du pôle social et familial 0.09 M€.

l. Bus à haut niveau de service

Conformément à la convention liant la Ville et SMT, la commune versera en 2019 1.6 M€.

<i>En M€</i>	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Opération 22_BHNS hors centre-ville	3.26	1.61	0.28	1.37		
Opération 39_surqualité centre-ville et parking « personnel »	1.32		1.32			
TOTAL	4.58	1.61	1.60	1.37		

m. Plan lumière

Pour la seconde année du plan lumière le montant des investissements s'élève à 3.17 M€ et sera consacré à la reconstruction du patrimoine (2.5 M€), à l'installation de la télégestion (0.22 M€) et au Smart City (0.40 M€)

<i>En M€</i>	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Opération 20_PLAN LUMIERE hors centre-ville	4.76	0.64	2.64	1.48		
Opération 39_surqualité centre-ville et parking « personnel »	0.53		0.53			
TOTAL	5.29	0.64	3.17	1.48		

B. LES RECETTES

<i>en M€</i>	CA_2014	CA_2015	CA_2016	CA_2017	PREVISION_2018	BP_2019
13_Subventions	0,83	3,02	0,59	2,23	0,30	4,74
16_Emprunts	2,00	3,00	2,00	6,00	0,00	1,00
10_Dotations	1,03	0,62	0,07	1,75	1,47	1,22
1068_Excédent de fonct	2,67	4,59	2,61	4,94	0,70	5,94
024_Cessions						1,00
	6,53	11,23	5,26	14,91	2,48	13,90

En 2018, le niveau des recettes d'investissement s'établit à 2.48 M€ dont 1.3 M€ au titre du FCTVA pour les travaux d'investissement réalisés en 2016.

Pour 2019, les recettes sont prévues à hauteur de 13.90 M€ dont 2.73 M€ de restes à réaliser de 2018.

Ces restes à réaliser se ventilent de la manière suivante :

- 2.23 M€ en subvention. Les notifications ont été reçues mais les fonds non perçus ;
- 0.50 M€ en emprunt. Les fonds ont été perçus en janvier 2019 et font suite à la possibilité pour la Ville de souscrire à un prêt de 0.50 M€ dans le cadre du Plan lumière avec une prise en charge des intérêts par la Fédération Départementale de l'Énergie (FDE).

a. Les subventions

Les nouvelles inscriptions concernent (2.50 M€) :

- Opération 20_PLAN LUMIERE : pour la tranche 2, 1.25 M€ de la FDE et de la CAHC ;
- Opération 16_PISCINE : 1.10 M€ de la Région et du Département ;
- Opération 21_SPORT : 0.15 M€ de la Région et du Département.

b. Les emprunts

Il s'agit pour la Ville de souscrire de nouveau à un emprunt de 0.50 M€ dans le cadre de la tranche 2 du Plan Lumière toujours pour bénéficier de la prise en charge des intérêts par la FDE.

c. Les dotations

Il s'agit principalement du FCTVA et dans une moindre mesure de la taxe d'aménagement (TA). Les prévisions 2019 s'établissent à 1.08 M€ de FCTVA et 0.14 M€ de TA.

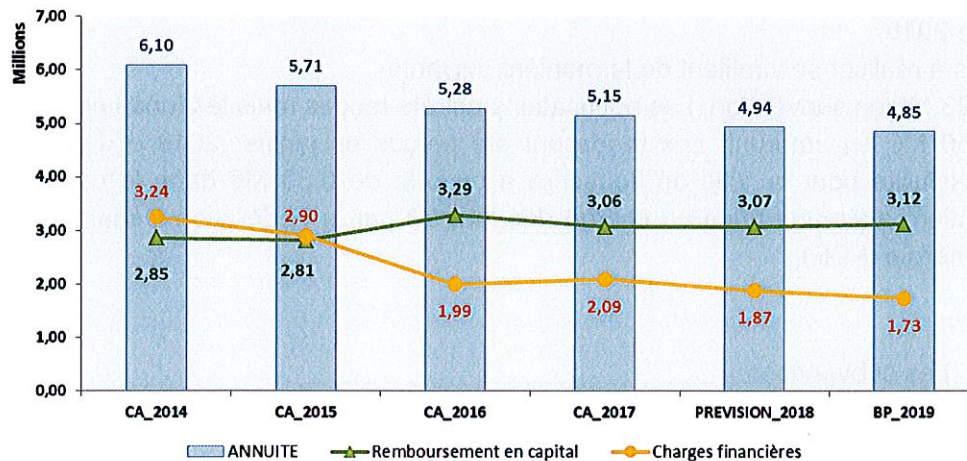
IV. LA DETTE

Pour 2019, la Ville n'envisage pas de souscrire à de nouveaux emprunts en dehors de celui mentionné précédemment.

Comme l'an dernier, la volonté de la municipalité est de recourir le moins possible au financement par emprunt et donc de financer ses projets par l'optimisation de ses fonds propres et l'obtention de subventions.

A. L'ANNUITE DE LA DETTE

L'annuité de la dette et sa composition



Depuis 2014, l'annuité de la dette ne cesse de se réduire. Sur la période étudiée, l'annuité a diminué de 1.25 M€.

Au-delà de sa diminution, c'est également sa structure qui a évolué avec à partir de 2016 une forte baisse de la part consacrée au règlement des intérêts et une prédominance du remboursement du capital emprunté.

En 2014, le remboursement de la dette en capital représentait 46.72% et aujourd'hui 64.33%.

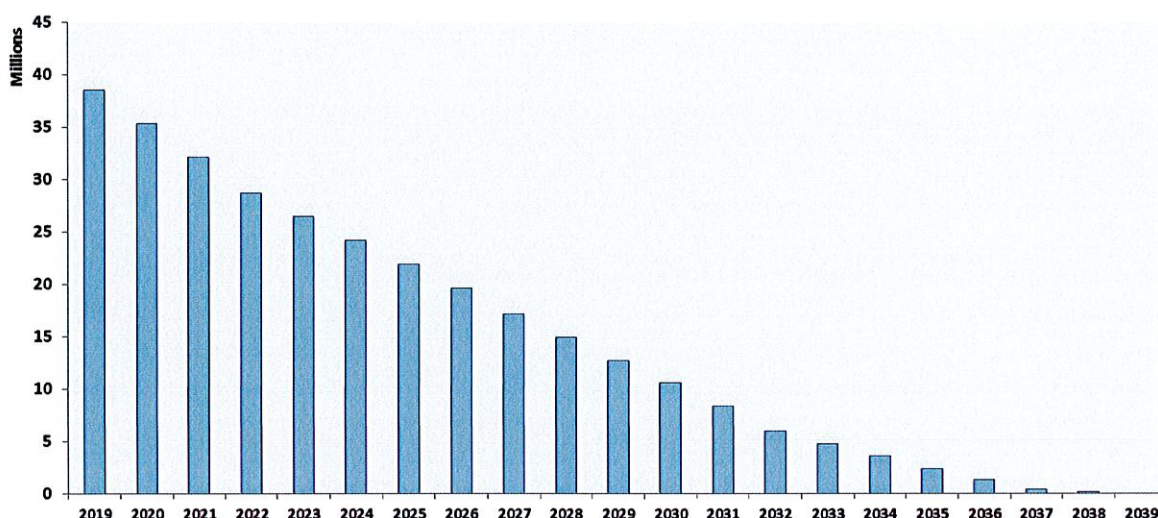
Au 1^{er} janvier 2019, la dette se compose de vingt-quatre prêts pour un capital restant dû de 41.00 M€.

Deux prêts se terminent en 2019 :

- Caisse française de financement local : prêt de 600 000 € souscrit en 2006 ancien DEXIA
- Caisse d'épargne : prêt de 400 000 € souscrit en 2004

Au 31 décembre 2019, le capital restant dû s'élèvera à 38.49 M€, incluant le prêt de 0.50 M€ souscrit auprès de la Banque Postale en 2018 mais dont les fonds ont été perçus en 2019. Les vingt-deux prêts sont à taux fixe.

Profil d'extinction de la dette : Encours au 31/12 de chaque année



B. LES RATIOS DE LA DETTE

		2014	2015	2016	2017	PROJECTION 2018
DETTE PAR HABITANT	Encours de la dette	33 636 398,49	34 085 938,54	41 096 737,65	44 001 835,86	40 996 098,42
	Population	27 341,00	N.R	27 202,00	26 922,00	26 768,00
	(en €)	1 230,25	#VALEURI	1 510,80	1 634,42	1 531,53
CAPACITE DE DESENDETTEMET	Encours de la dette	33 636 398,49	34 085 938,54	41 096 737,65	44 001 835,86	40 996 098,42
	Epargne Brute	4 106 672,00	5 411 715,00	5 843 176,81	7 073 769,00	8 938 927,00
	(en année)	8,19	6,30	7,03	6,22	4,59
<i>Le seuil est de 12 années. Au-dessus de ce seuil, l'équilibre financier pluriannuel de la commune serait menacé.</i>						
NIVEAU D'ENDETTEMENT	Encours de la dette	33 636 398,49	34 085 938,54	41 096 737,65	44 001 835,86	40 996 098,42
	Produits de fonctionnement	40 659 152,00	42 210 564,00	43 078 480,59	45 556 371,00	46 609 878,96
		0,83	0,81	0,95	0,97	0,88
<i>Le seuil retenu est de 1,6 pour les communes de plus de 5 000 habitants.</i>						
EQUILIBRE FINANCIER OU MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT	Charges de fonctionnement	36 552 480,00	36 798 759,18	37 235 303,77	38 482 602,00	37 670 951,97
	Remboursement de la dette en capital	2 852 388,00	2 814 136,00	3 260 722,00	3 064 402,00	3 065 844,00
	Produits de fonctionnement	40 659 152,00	42 210 564,00	43 078 480,59	45 556 371,00	46 609 878,96
		0,97	0,94	0,94	0,91	0,87
<i>Le seuil de ce critère est 1. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée. Si une commune possède un ratio supérieur à 1, cela signifie que l'excédent de la section de fonctionnement ne peut plus couvrir le remboursement de sa dette.</i>						
TRAIN DE VIE DE LA COMMUNE OU RIGIDITE DE SON BUDGET	Frais de personnel	22 322 356,63	22 592 378,95	23 979 815,14	24 542 842,00	25 141 639,94
	Annuité d'emprunt	6 096 616,00	5 709 919,00	5 119 925,50	5 151 302,00	4 936 307,00
	Produits de fonctionnement	40 659 152,00	42 210 564,00	43 078 480,59	45 556 371,00	46 609 878,96
		0,70	0,67	0,68	0,65	0,65
<i>Le seuil retenu est de 0,58 pour les communes de plus de 5 000 habitants.</i>						

La majorité des ratios de la dette s'est amélioré entre 2014 et 2018 en dépit de l'extension du périmètre d'intervention de la Ville.

A titre d'information, à périmètre constant, les ratios de l'équilibre financier et de rigidité budgétaire afficheraient les niveaux respectifs suivants, 0.79 et 0.56 (sous le seuil retenu).

ANNEXE : DETAIL DES CONSOMMATIONS ET BUDGET PAR OPERATION

OPERATION	PREVISIONS 2018		2019	
	DEPENSES EFFECTUEES		RAR	
10_EGLISE ST MARTIN	319 432,10		RAR	96 705,44
			CREDIT NOUVEAU	
			BUDGET TOTAL	96 705,44
11_INFORMATISATION	207 388,71		RAR	17 076,00
			CREDIT NOUVEAU	84 179,94
			BUDGET TOTAL	101 255,94
14_PARVIS MICHELET	21 608,63		RAR	-
			CREDIT NOUVEAU	-
			BUDGET TOTAL	-
15_GARE/PERCHE	107 852,50		RAR	24 445,68
			CREDIT NOUVEAU	364 000,00
			BUDGET TOTAL	388 445,68
16_PISCINE	249 289,20		RAR	55 035,44
			CREDIT NOUVEAU	695 675,36
			BUDGET TOTAL	750 710,80
17_VIDÉOPROTECTION	651 084,32		RAR	266 560,49
			CREDIT NOUVEAU	417 316,22
			BUDGET TOTAL	683 876,71
19_RESERVE FONCIERE	575 807,28		RAR	275 631,21
			CREDIT NOUVEAU	417 700,00
			BUDGET TOTAL	693 331,21
20_ECLAIRAGE PUBLIC	972 386,20		RAR	327 786,50
			CREDIT NOUVEAU	2 410 707,26
			BUDGET TOTAL	2 738 493,76
21_SPORT	885 640,98		RAR	97 173,20
			CREDIT NOUVEAU	681 192,80
			BUDGET TOTAL	778 366,00
22_VOIRIE	3 264 806,34		RAR	375 849,11
			CREDIT NOUVEAU	1 770 403,21
			BUDGET TOTAL	2 146 252,32
23_EQUIPEMENTS DE VOIRIE	205 315,70		RAR	133 886,60
			CREDIT NOUVEAU	283 136,40
			BUDGET TOTAL	417 023,00
24_CULTURE	143 904,25		RAR	2 550,00
			CREDIT NOUVEAU	150 181,96
			BUDGET TOTAL	152 731,96
25_MEDIATHEQUE	-		RAR	1 536,00
			CREDIT NOUVEAU	
			BUDGET TOTAL	1 536,00
29_BATIMENTS SCOLAIRES	583 077,13		RAR	102 069,75
			CREDIT NOUVEAU	719 893,26
			BUDGET TOTAL	821 963,01
30_ENTRETIEN PATRIMOINE IMMOBILIER	2 083 896,51		RAR	645 442,49
			CREDIT NOUVEAU	444 156,70
			BUDGET TOTAL	1 089 599,19
31_ESPACES VERTS	299 822,21		RAR	68 204,33
			CREDIT NOUVEAU	351 888,11
			BUDGET TOTAL	420 092,44
32_PROPRETE URBAINE	568,32		RAR	22 410,00
			CREDIT NOUVEAU	-
			BUDGET TOTAL	22 410,00
33_MATERIEL DE TRANSPORT	64 367,49		RAR	249 175,21
			CREDIT NOUVEAU	-
			BUDGET TOTAL	249 175,21
34_CIMETIERES	59 732,29		RAR	7 041,00
			CREDIT NOUVEAU	16 041,00
			BUDGET TOTAL	23 082,00
35_EQUIPEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX	148 731,41		RAR	20 494,75
			CREDIT NOUVEAU	165 262,51
			BUDGET TOTAL	185 757,26
38_COMMERCES	120 678,93		RAR	77 661,31
			CREDIT NOUVEAU	10 000,00
			BUDGET TOTAL	87 661,31
39_MODERNISATION DU CENTRE VILLE			RAR	-
			CREDIT NOUVEAU	3 529 981,36
			BUDGET TOTAL	3 529 981,36
TOTAL	DEPENSES EFFECTUEES	10 965 390,50	RAR	2 866 734,51
			CREDIT NOUVEAU	12 511 716,09
			BUDGET TOTAL	15 378 450,60

Envoyé en préfecture le 20/03/2019

Reçu en préfecture le 20/03/2019

Affiché le 20/03/2019



ID : 062-216204271-20190315-DCM2019_002-DE